Lutter contre la financiarisation dans les secteurs de l'EFFAT

Recommandations pour l'Europe afin de renforcer le pouvoir des travailleurs

Depuis la crise financière de 2008, les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme de l'EFFAT ont été soumis à une période prolongée de financiarisation, avec des conséquences néfastes pour les travailleurs. La financiarisation fait référence à l'influence croissante des marchés et des institutions financières sur l'économie réelle, ainsi qu'à la poursuite inconsidérée d'objectifs financiers par la direction au détriment de la santé globale et à long terme de l'entreprise. Dans la pratique, cela implique que les sociétés de capital-investissement, les fonds d'investissement et les banques étendent leur contrôle sur les entreprises par le biais d'investissements ou de prêts et poussent la direction à adopter des objectifs à court terme pour accroître la rentabilité. Les deux caractéristiques principales de cette évolution vers la financiarisation sont la croyance erronée que les investissements stratégiques à long terme n'ajoutent pas de valeur à la position des actionnaires et que la réduction des coûts de main-d'œuvre est la première chose à faire. Avec cette tendance croissante, les actionnaires ne cherchent qu'à rentabiliser rapidement leurs investissements, en recherchant une plus grande flexibilité du travail et une augmentation de la charge de travail des employés. Les entreprises veulent se déplacer librement, éviter les impôts et font constamment pression sur les gouvernements pour qu'ils affaiblissent les normes de travail et d'environnement perçues comme des obstacles à la maximisation de la valeur actionnariale. Il en résulte une attaque contre les droits des travailleurs et des syndicats, créant une société plus injuste et un climat économique où de plus en plus d'entreprises tirent profit d'un monde aux ressources limitées, tandis que l'environnement et les travailleurs en paient le prix.

En conséquence de la financiarisation, les travailleurs subissent des restructurations à courte vue, des salaires comprimés et des conditions de travail dégradées, tout cela au bénéfice immédiat des institutions financières. Une fois mises en œuvre, ces améliorations faustiennes permettent souvent à ces acteurs financiers de revendre leur participation dans l'entreprise avec un bénéfice, avant que le cycle ne se répète, jusqu'à ce que l'entreprise soit réduite à néant.

Parallèlement, la rémunération de la direction est souvent gonflée de manière significative et liée à ces objectifs, souvent sous la forme d'actions. Pour récompenser les investisseurs, l'entreprise verse d'importants dividendes ou rachète des actions sur le marché libre, augmentant ainsi sa dette et réduisant sa capacité d'investissement, tout cela pour gonfler le prix actuel de l'action.

La recherche, développée par l'EFFAT et Syndex, démontre comment la financiarisation a pris effet dans nos secteurs et les conséquences négatives provoquées par les grandes entreprises où nos membres sont basés. Depuis la crise financière, de plus en plus d'acteurs financiers, tels que les banques, les fonds d'investissement privés et les fonds spéculatifs, ont afflué vers les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'hôtellerie, reconnaissant les opportunités de réaliser des rendements à court terme sur leurs investissements. Au cours de cette période de financiarisation, ces acteurs lancent des opérations de rachat et de prise de contrôle d'entreprises établies et de leurs conseils d'administration. Une fois qu'ils ont pris le contrôle de ces entreprises, ces acteurs financiers mettent en place des stratégies d'entreprise visant à augmenter les bénéfices, en incitant souvent la direction centrale à verser des rémunérations mirobolantes lorsque les objectifs sont atteints.

Pour atteindre ces objectifs, ces entreprises réduisent les emplois et les salaires, tout en cherchant à détériorer les conditions de travail et à réprimer les efforts des syndicats pour s'opposer à ces attaques contre les travailleurs. En outre, les profits sont réalisés en réduisant les investissements dans la main-d'œuvre, les nouvelles lignes de production et les technologies durables, ce qui nuit à la croissance et au développement à long terme de l'entreprise.

Ces nouveaux profits sont reversés aux investisseurs sous forme de dividendes et de rachats d'actions. De même, ces bénéfices augmentent artificiellement la valeur de l'entreprise, ce qui permet à ces groupes de quitter l'entreprise et de la revendre à d'autres acteurs financiers qui n'en ont acquis la propriété que quelques années auparavant, avant que le processus ne recommence.

Dans le secteur de l'alimentation et des boissons, entre 2010 et 2020, les salaires réels dans la plupart des États membres de l'UE ont stagné ou diminué, alors même que les revenus ont augmenté de 22 % au cours de cette période[1] . En raison de la poursuite de la réduction des coûts, les investissements ont chuté et le recours aux travailleurs temporaires a augmenté dans le secteur. Dans le même temps, les leaders du secteur ont augmenté le niveau de distribution des dividendes de 50 à 100 % .[2]

Dans le secteur de l'agriculture, les acteurs financiers ont acheté des terres, capitalisant sur la hausse des prix, et les entreprises agroalimentaires ont tenté de s'intégrer verticalement. Ces deux tendances ont créé une pression à la baisse sur les salaires des travailleurs, des investissements limités pour le développement local, et une grande partie de la richesse créée à partir de ces terres est mise en commun en dehors de l'Europe. De même, sur le marché des céréales, ainsi que pour d'autres produits de base, les acteurs du marché financier se sont livrés à une spéculation généralisée, ce qui a entraîné une instabilité des prix. Ces spéculateurs ont souvent tiré parti de situations géopolitiques instables et de guerres, profitant de la faim de millions de personnes dans les pays à déficit alimentaire. Cette spéculation a en effet mis à mal l'accessibilité des denrées alimentaires et même la sécurité alimentaire dans certains pays.

Dans le secteur de l'hôtellerie, des fonds d'investissement immobilier sont apparus, achetant des propriétés commerciales et les louant à des propriétaires d'hôtels, leur permettant de modifier leur modèle d'entreprise et d'adopter des accords de franchise ou de licence, souvent au détriment des salaires et des conditions de travail des employés.

Dans tous ces secteurs, il est clair que la financiarisation cherche à s'attaquer aux salaires et aux conditions de travail des travailleurs, qui se battent par le biais d'une organisation dévouée et d'une négociation collective significative. En outre, la financiarisation met en péril la santé et les performances à long terme de ces entreprises, mettant en danger les travailleurs et l'économie dans son ensemble, pour enrichir les institutions financières et leurs dirigeants. Aujourd'hui plus que jamais, il est temps que l'Europe prenne conscience de cette réalité et agisse. Ce phénomène est à l'origine d'un grand nombre de défis majeurs auxquels la société est aujourd'hui confrontée, qu'il s'agisse de l'accroissement des inégalités et de la pauvreté, de l'aggravation de la crise climatique ou de l'augmentation du stress sur le lieu de travail. Une focalisation à court terme sur le profit ne laisse aucune place à un investissement à long terme dans la durabilité, l'équité ou le bien-être social.

L'EFFAT a élaboré les **10 recommandations** suivantes **afin d'améliorer la transparence et la responsabilité dans les pratiques financières**, en veillant à ce que les travailleurs puissent s'opposer à ces tendances néfastes :

1 **Étendre et protéger les droits des représentants des travailleurs au niveau des conseils d'administration des entreprises**, en veillant à ce que les travailleurs disposent de droits contraignants pour participer aux conseils d'administration des entreprises dans toute l'UE, ainsi que d'un accès à la formation et au soutien d'experts.
2 **Réformer la directive européenne sur les offres publiques d'achat (directive 2004/25/CE)** en alignant les droits des travailleurs à des experts et à la formation, les droits

[1] Fabien Coudrec, Paul Dillon, & Cynthia Wambo, "*Strengthening Democracy At Work And Managing The Impact Of Financialisation In The EFFAT Sectors*" EFFAT & Syndex, 2024.
[2] Fabien Coudrec, Paul Dillon, & Cynthia Wambo, "*Strengthening Democracy At Work And Managing The Impact Of Financialisation In The EFFAT Sectors*" EFFAT & Syndex, 2024.

de consultation et la divulgation d'informations sur la prochaine révision de la directive sur les comités d'entreprise européens.

3 **Réformer la directive européenne sur les droits des actionnaires (directive 2007/36/CE)** afin que les travailleurs soient bien équipés pour apporter leur contribution aux organes de l'entreprise et aient le droit de soulever des questions telles que la rémunération des dirigeants, en la liant à des paramètres de long terme, de durabilité et d'investissement.

4 **S'attaquer aux rachats d'actions en Europe et à leurs risques moraux** par des mesures telles que l'augmentation de la fiscalité, la transparence des rapports, la restriction des rachats d'actions dans le cadre de la rémunération des dirigeants et l'interdiction des rachats d'actions financés par l'emprunt.

5 **Réglementer les effets néfastes du capital-investissement sur les travailleurs** en veillant à ce que les travailleurs disposent de droits clairs en matière d'information et de consultation pour les rachats et les investissements majeurs, et en veillant à ce que les sociétés de capital-investissement divulguent les effets de leurs acquisitions sur les travailleurs.

6 **Limiter les opérations spéculatives sur le marché des denrées alimentaires et des produits de base**, en ciblant les positions, les exigences en matière de marge, l'accès au marché et la fixation de prix équitables.

7 **Une fiscalité ciblée pour freiner la spéculation excessive et stabiliser les marchés financiers**, y compris une taxe sur les transactions financières et des taxes sur les bénéfices excédentaires.

Outre les recommandations susmentionnées adressées aux décideurs politiques, l'EFFAT est bien consciente que le changement n'est possible que grâce au pouvoir et à la mobilisation des syndicats. C'est pourquoi l'EFFAT et ses affiliés s'engagent à

8 **Donner la priorité aux menaces de la financiarisation et de la maximisation de la valeur actionnariale** dans notre travail syndical.

9 **Continuer à organiser des formations** destinées aux délégués syndicaux, aux responsables syndicaux et aux membres des comités d'entreprise nationaux et européens sur l'impact de la financiarisation dans nos secteurs et sur la manière de lutter.

10 **Promouvoir le renforcement des capacités et des bonnes pratiques parmi les affiliés** afin de lutter contre la maximisation de la valeur actionnariale par le biais de la négociation collective et du dialogue social, étant donné qu'il s'agit des outils les plus puissants dont disposent les travailleurs pour garantir un certain degré de sécurité de l'emploi, un salaire raisonnable et des conditions décentes, et pour les protéger contre cette tendance destructrice de la financiarisation.

Lutter contre la financiarisation dans les secteurs de l'EFFAT

Annexe de recommandations à l'intention des gouvernements nationaux et de l'UE

1. **Étendre et protéger les droits des travailleurs au niveau des conseils d'administration des entreprises :**
 - Garantir des réglementations contraignantes pour la participation des travailleurs aux conseils d'administration des entreprises.
 - Fournir une formation et un soutien aux représentants des travailleurs.
 - Couvrir les questions transfrontalières et mettre en œuvre le meilleur modèle de participation des travailleurs dans les différents pays.

2. **Réformer la directive européenne sur les offres publiques d'acquisition :**
 - Améliorer la transparence et l'information des travailleurs lors des OPA.
 - Donner aux représentants des travailleurs le droit d'être des experts.
 - Veiller à ce que les opinions des travailleurs soient prises en compte et exiger des offrants qu'ils y répondent par écrit.
 - Renforcer les droits de consultation entre les sociétés offrantes et les représentants des travailleurs.

3. **Réformer la directive européenne sur les droits des actionnaires :**
 - Renforcer les capacités des représentants des travailleurs par la formation et l'accès à des experts.
 - Permettre aux représentants des travailleurs d'exprimer leur opinion sur la rémunération des dirigeants et les conditions d'emploi dans l'ensemble de l'entreprise.
 - Aligner la rémunération des dirigeants sur des objectifs à long terme tels que le développement durable et l'épanouissement des salariés.

4. **Aborder la question des rachats d'actions en Europe :**
 - Augmenter la fiscalité sur les rachats d'actions.
 - Exiger des rapports détaillés sur les programmes de rachat d'actions afin d'évaluer leur impact sur l'investissement et les travailleurs.
 - Interdire les rachats d'actions financés par l'emprunt.
 - Limiter les rachats liés à la rémunération des dirigeants.

5. **Réglementer le capital-investissement :**
 - Améliorer les droits à l'information et à la consultation des représentants des travailleurs lors de rachats et d'investissements par des sociétés de capital-investissement.
 - Clarifier les exigences en matière de notification et inclure des détails sur l'impact sur l'emploi.
 - Étendre la réglementation TUPE aux acquisitions par le biais de ventes d'actions majoritaires afin de protéger les salariés.

6. **Limiter les opérations spéculatives sur les marchés des denrées alimentaires et des produits de base :**
 - Mettre en œuvre et faire respecter des limites de position plus strictes sur le nombre de contrats pouvant être détenus par une seule entité sur les marchés des matières premières alimentaires.
 - Augmenter les exigences de marge pour les transactions de titres et de contrats à terme sur les produits de base alimentaires.

- Rendre obligatoire l'établissement de rapports détaillés sur toutes les activités de négociation sur les marchés des matières premières alimentaires.
- Veiller à ce que les données relatives aux volumes d'échanges, aux positions, aux stocks et aux prix soient accessibles au public en temps utile.
- Veiller à ce que les positions sur un marché donné soient proportionnelles aux besoins productifs effectifs des fabricants et à un niveau inférieur aux distorsions de concurrence pour les teneurs de marché.
- Limiter l'accès aux marchés aux fabricants, aux producteurs et aux marqueurs de marché.
- Garantir un niveau de prix équitable pour les agriculteurs.

7. **Une fiscalité ciblée pour freiner la spéculation excessive et stabiliser les marchés financiers :**
 - Introduire une taxe sur les transactions financières (TTF).
 - Introduire une taxe sur les bénéfices exceptionnels.

Pour une explication plus détaillée de ces recommandations, veuillez consulter le rapport de l'EFFAT sur le renforcement de la démocratie au travail et la gestion de l'impact de la financiarisation.